

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

510

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR L'ACHAT D'UN PERE NOEL**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition reçue par la société EQUIP'PRO ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société EQUIP'PRO (22 avenue de l'Europe – 59160 LOMME) un devis concernant l'achat d'un Père Noel pour un montant de **1.023,60€ TTC.**

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 16 décembre 2024

DEC2024_189



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ